

LES

infos

Chavigny



MUNICIPALES

n°3

juin 2001

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire

- 1 • Editorial
- 2 • Réglementation du terrain Multisports
• Etat civil
- 3 • Environnement
• Agence Postale
- 4 • Questionnaires
- 5 • Social
• Du côté des associations
- 6 • Agenda
• Potin Mondain
• Divers
• Prochain bulletin
- 7 • Libre parole
- 8 • Le pont du Tram bientôt piéton

Editorial

Les vacances approchent à grand pas et c'est tant mieux ! Depuis le 18 mars, les réunions se sont succédées voire chevauchées à un rythme soutenu. Nous nous y étions engagés.

L'ouverture des Commissions municipales, et plus largement la *Démocratie Participative* sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Les consultations déjà menées auprès de la population nous confortent dans l'idée de cette démarche active. Les rencontres avec les jeunes usagers du terrain de multi-sports, les riverains et le élus ont permis d'élaborer un règlement fixant des plages horaires d'utilisation satisfaisant le plus grand nombre. La réunion publique concernant le futur plan de circulation, consécutif au passage en voie piétonne du Pont du Tram, a amené quelques modifications au projet initial. L'Assemblée Générale des Jeunes (13-20 ans) a réuni une vingtaine de jeunes qui ont présenté des idées intéressantes et des projets bien concrets. En outre, un questionnaire leur a été remis. Nous le joignons à ce bulletin afin que d'autres nous apportent aussi leurs souhaits. A nous maintenant d'apporter des solutions répondant à leurs attentes.

Les jeunes ne sont pas que consommateurs... les accros du skate de la Place Communale ont pris l'initiative de la nettoyer des débris qui l'encombraient. Bravo à tous !

Pour commencer l'été ensemble, nous vous donnons rendez-vous, dimanche 10 juin Place Communale, à la fête champêtre organisée par le Comité des Fêtes.

Bonne lecture et bonnes vacances !

La Commission Information.

Réglementation du terrain Multisports

Plusieurs réunions avec les riverains, les jeunes (une trentaine) et des élus municipaux ont permis d'élaborer une réglementation pour l'utilisation du terrain multisports. Cette réglementation a fait l'objet d'un large consensus. Dans le cadre de cette concertation, un comité de suivi, composé des représentants des mêmes partenaires, s'est réuni pour un bilan des engagements pris conjointement. Il ressort de la discussion les éléments suivants :

- La publication officielle de l'arrêté municipal est attendue, même par les Jeunes qui n'ont pas pu participer à la concertation.
- Des nuisances sont à signaler quant à la circulation de scooters par les chemins de terre situés à côté du terrain. Des solutions seront étudiées afin d'empêcher les scooters d'y circuler sans y interdire les poussettes.
- La sécurité des enfants a été abordée. Il apparaît nécessaire de trouver un système qui limite la sortie des ballons et empêche les enfants de courir après sur la route.
- L'installation de poubelles en nombre suffisant est demandé mais le problème des mégots de cigarettes jetés sur le sol reste à considérer.

L'essentiel de la discussion s'est orientée sur la relecture du règlement du terrain faisant l'objet à partir de maintenant d'un arrêté municipal. Un prochain comité de suivi est prévu mi-juin.

1. Jeux à disposition des adolescents et des enfants, notamment de 8 à 10 ans sous la surveillance d'un adulte accompagnateur,
2. Pour votre sécurité, interdiction de monter sur la structure et les filets de protection ;
3. Animaux interdits sur l'aire de jeux ;
4. Détritus interdits ;
5. Véhicules et deux-roues interdits ;
6. En cas d'accident, téléphoner au 18 ;
7. Si dégradations constatées, téléphoner à la mairie: 03 83 47 34 32 ;
8. Les horaires d'utilisation :

Eté : du 21 mars au 20 septembre

| | | |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Du lundi au vendredi | 9h00 à 12h00 | 14h00 à 20h00 |
| Samedi | 10h00 à 12h00 | 15h00 à 20h00 |
| Dimanche et jours fériés | | 15h00 à 20h00 |

Hiver : du 21 septembre au 20 mars

| | | |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Du lundi au vendredi | 9h00 à 12h00 | 14h00 à 18h00 |
| Samedi | 10h00 à 12h00 | 15h00 à 18h00 |
| Dimanche et jours fériés | | 15h00 à 18h00 |

Etat civil

Naissances

- Benjamin BADOT, le 02 avril 2001
- Loline SALICETI, le 10 avril 2001
- Odeline GRZEBYK, le 21 avril 2001

Bienvenue à cette nouvelle jeunesse et nos félicitations aux parents !

Mariages

- Thierry FINET et Nathalie CLEMENT, le 14 avril 2001
- Jérôme MOUGEL et Nathalie BORDENET, le 25 mai 2001
- Luc MARECHAL et Stéphanie BIEWER, le 26 mai 2001

Nos meilleurs vœux de bonheur !

Décès

Paul RAMBAUX, le 13 mai 2001

Nos sincères condoléances à la famille.

Environnement

Quelques rappels :

Forêts

Les habitants qui font du bois ou qui souhaitent en faire sont priés de se rendre à la Mairie pour remplir un contrat de vente amiable valant permis d'exploiter.

En forêt, l'exploitant doit être constamment porteur de ce document et le présenter à tout contrôle, y compris pour l'enlèvement du bois.

Bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être réalisés que les :

- ⊕ jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- ⊕ samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ⊕ dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Animaux

Les possesseurs d'animaux, quels qu'ils soient, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, notamment en ce qui concerne les conditions de détention de ces animaux.

Déchets

- Eviter les dépôts sauvages de végétaux et autres objets sur le domaine public. La déchetterie est à votre disposition
 - ⊕ du lundi au vendredi de 13h30 à 19h00 ;
 - ⊕ le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;
 - ⊕ le dimanche de 9h00 à 12h00.
 - ⊕ (fermée les jours fériés)
- Les poubelles sont réservées aux ordures ménagères après tri des verres, papiers et plastiques.
- Une attention particulière est demandée pour la récupération des piles (une seule pile bouton suffit à polluer 1 m³ de terre). Un point de collecte sur Chavigny est à l'étude.



Nous remercions les habitants qui entretiennent les abords de leur propriété sur le domaine public.



La municipalité a fait un effort de fleurissement de notre village. Il est regrettable que des actes de malveillance aient été relevés, notamment sur la fontaine de l'église. Une plainte a été déposée auprès du commissariat.

Maisons Fleuries

Le Comité Départemental du Tourisme et le Conseil Général de Meurthe & Moselle lancent un concours départemental du fleurissement. Le guide « Fleurissons ensemble la Meurthe & Moselle », contenant en annexe le règlement, est disponible en Mairie. En parallèle, la Commune organise son concours des Maisons Fleuries. Les membres du jury départemental et du jury communal passeront dans le village une première fois en juillet puis une seconde fois en août pour confirmer leur choix.

A la fin de l'été, une remise des prix sera organisée à la Mairie.

Alors n'hésitez plus, inscrivez vous avant le 15 juin !

Agence Postale

La Poste étudie de nouveaux horaires sur la base actuelle de 18 heures d'ouverture par semaine. Les horaires étudiés par La Poste sont les suivants :

- ☐ Soit du lundi au vendredi de 9H30 à 12h00, le solde (5h30) affecté au vendredi après-midi et au samedi matin ;
- ☐ Soit du lundi au vendredi de 9H30 à 12h30, samedi matin de 9h00 à 12h00.

Afin de mieux répondre à vos attentes et de pouvoir influencer sur ce choix, nous souhaitons recueillir votre avis. **Nous vous invitons à remplir et à nous retourner le questionnaire au verso.**

Questionnaire pour les 13-20 ans

A déposer dans la boîte à
lettres de la Mairie

Nom :

Prénom :

Adresse :

Age :

Faites vous des activités à l'extérieur ?

Renseignements facultatifs

Si oui quelles activités :

Sports Lesquels :

Musique Instruments :

Socio-culturelle
(Théâtre, Bibliothèque...)
 Lesquelles :

Autre Précisez :

Quelles sont vos priorités en matière d'animation, d'activité, ... ?

Ces résultats ne seront utilisés que par la municipalité

Questionnaire Agence Postale

A déposer dans la boîte à
lettres de la Mairie avant fin
juin

Nom :

Prénom :

Adresse :

Renseignements facultatifs

Du lundi au vendredi de 9H30 à 12h00, le solde (5h30) affecté au vendredi après-midi et au samedi matin ;

Du lundi au vendredi de 9H30 à 12h30, samedi matin de 9h00 à 12h00.

Votre proposition ou vos remarques :

Social

Info RMI

Un travailleur social est à votre service dans notre commune pour instruire les dossiers de demandes de RMI en complément de l'assistance sociale.

Le Revenu Minimum d'Insertion est une allocation dont peuvent bénéficier des personnes n'ayant pas de ressources ou de faibles revenus. Il faut avoir moins de 25 ans (sauf si vous avez des enfants à charges).

Cette allocation vient en complément des autres droits (CAF, ASSEDICS, ...). Le montant peut varier suivant la situation personnelle ou familiale du bénéficiaire en fonction des barèmes en vigueur.

Le RMI donne accès aux droits sociaux : couverture maladie, mutuelle, allocation logement...

L'instructeur propose des actions d'insertion adaptées à la situation particulière du bénéficiaire ainsi qu'un accompagnement pour la mise en œuvre de ces actions.

Françoise LIENARD, travailleur social, est à votre disposition pour vous informer sur vos droits et constituer votre dossier de demande.

Pour la joindre, deux possibilités :

- ☐ Le CCAS de votre Mairie ;
- ☐ Le 03 83 47 63 26 (sauf le samedi après midi).

Vacances des enfants

Les travailleurs sociaux du Conseil Général vous informent à propos des vacances pour les enfants de 3 à 18 ans (colonies, centre aérés, camps d'adolescents, vacances à thèmes, ...)

Vous serez accueillis par une assistante sociale et une conseillère en économie sociale et familiale. Vous trouverez une documentation diversifiée sur les lieux de vacances avec leur coût et leur modalité de réservation ainsi que des conseils pour utiliser les diverses aides CAF et réussir un projet vacances pour un coût raisonnable.

Les permanences auront lieu :

- ⊕ Mercredi 13 juin 2001 de 14h00 à 15h30
- ⊕ Mercredi 20 juin 2001 de 14h00 à 15h30
- ⊕ Mercredi 27 juin 2001 de 14h00 à 15h30

Au centre Médico-Social de Neuves-Maisons, 6 rue Jean Jaurès (Point Central).

Venez avec vos enfant et vos bons vacances CAF.

Du côté des associations

Fête champêtre au village

Le comité des fêtes vous invite à passer une journée conviviale entre chavinéens le dimanche 10 juin à partir de midi. Place communale sous chapiteau. **Réservation auprès de M. Lucien HERZOG, 1 rue du Pré Lassé**

Repas adulte 55 FR (8,38 €) apéritif / coucous royal / pâtisserie.
Repas enfant 30 FR (4,37€) apéritif / frites saucisse / pâtisserie.

Buvette

Concours de boules, mini foot, belote et tarot.

Le soir, barbecue à votre disposition*,
puis pour clore la soirée, un grand feu de joie.

Musique et danse,
animation assurée par Disc-jokey et l'orchestre Folk le P' tit Gris.

* apportez votre pique-nique !

L'Association Familiale de Neuves-Maisons et environs organise un centre aéré (CLSH) à Neuves-Maisons (Ecole Léon Blum) du 2 au 27 juillet 2001.

Du lundi au vendredi de 8h30-9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00. Le repas de midi est possible. Inscriptions et renseignements au 03 83 26 43 08

AS Chavigny, Challenge Georges PAGET le dimanche 26 août 2001.

Un grand moment footballistique dans notre village.

L'AS Chavigny, évoluant en « sports-loisirs », organise ce tournoi amical au stade Georges PAGET (situé aux Clair Chêne)

Retenez cette date et venez encourager tous les joueurs... avec un petit plus pour l'équipe locale !

Agenda

☐ mercredi 20 juin 2001 Conseil municipal à 20h30

☐ samedi 23 juin 2001

Fête à l'école élémentaire

Les enfants de l'école élémentaire présenteront leur spectacle de fin d'année le matin du samedi 23 juin 2001. Au programme, chants, danses, poésies et saynètes se succéderont pour finir par un apéritif pour tous. A bientôt...

« *Le coucou* », le journal de l'école sortira son N°3 le lundi 11 juin. Réservez dès maintenant votre exemplaire.

☐ dimanche 21 octobre 2001 Le repas des Anciens aura lieu le dimanche 21 octobre 2001. Il est organisé par le CCAS pour les personnes qui ont 60 ans et plus. Des précisions seront données ultérieurement

Potin Mondain

Monsieur Jean-Claude BONNEFONT, Maire de Chavigny de 1983 à 1989, a été promu au grade de commandeur dans l'ordre des Palmes académiques par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Jack LANG.

Jean Claude BRESSON a été élu trésorier de l'Association des Maires du Canton. La présidence étant assurée par Claude GRIVEL, Maire de Messein.

Rapt au sein du conseil

Xavier, Arnaud, Mariane et leur papa Michel ont réussi à garder à la maison la maman du foyer, Christelle, conseillère municipale... en accueillant une petite Odeline venue élargir le cercle familial le 21 avril 2001. Les conseillers municipaux partagent leur joie et concèdent avec compréhension à l'heureuse maman quelques absences lors des réunions à venir.

Divers

Election Municipale

Le recours présenté par M. Georges DASBOURG pour annulation des scrutins des 11 et 18 mars 2001 n'a pas abouti. Le tribunal administratif a rendu son jugement le 29 mai 2001, confirmant les résultats des élections.

Cahier de doléances

Un registre sera mis à la disposition des habitants dans le couloir de l'entrée principale de la Mairie. Chacun pourra y consigner ses demandes, réclamations, observations. La réponse sera faite au droit de la demande.

Horaires du personnel technique

A compter du 01/06/2001 les nouveaux horaires du personnel technique sont les suivants :

| | | |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi | 8h00 - 12h00 | 13h15 - 17h00 |
| Mardi | 8h00 - 12h00 | 13h15 - 17h00 |
| Mercredi | 7h45 - 12h00 | 13h15 - 17h00 |
| Jeudi | 8h00 - 12h00 | 13h15 - 17h00 |
| Vendredi | 8h00 - 12h00 | 13h15 - 17h00 |

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra fin août. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez nous vos articles avant le 15 août.

Libre parole

Que devient le Comité des Fêtes ? Le Président de l'association nous informe :

Nombreux sont les habitants de Chavigny à se demander de quoi est fait l'avenir du Comité des Fêtes. La rumeur locale l'ayant déclaré moribond et même mort, il est temps de refaire un petit historique afin de mieux comprendre la situation actuelle.

Au lendemain du deuxième tour des élections municipales, plusieurs membres du Comité de Fêtes l'ont déclaré « dissout », sans respecter la procédure administrative obligatoire pour toute association loi 1901 : la convocation d'une Assemblée Générale, seule habilitée à pouvoir voter la dissolution du Comité des Fêtes. Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a d'ailleurs signifié par courrier son refus d'entériner cette « dissolution ».

Soucieux de faire respecter les règles de droit qui régissent notre association, j'ai donc procédé, en tant que Président, à la convocation de deux Assemblées Générales successives, qui ont rejeté, à l'unanimité des présents, la dissolution du Comité des Fêtes. Au cours de ces assemblées, il a été confirmé notre volonté d'être un acteur majeur dans l'animation de Chavigny.

Si la situation administrative du Comité des Fêtes est aujourd'hui clarifiée, il n'en est pas de même quant à sa situation matérielle et financière. En effet, le 21 mars 2001, la totalité du matériel appartenant au Comité des Fêtes, stocké dans l'ancien presbytère a disparu. Malgré un dépôt de plainte pour vol, le matériel n'est toujours pas réapparu. Nous sommes en attente des conclusions à venir du procureur de la république sur ce point.

De plus, un des membres démissionnaires a retiré la quasi-totalité des fonds de notre compte bancaire, également en date du 21 mars 2001. Le trésorier et moi-même ne savons toujours pas la destination de ces fonds... C'est pourquoi, privé de matériel et d'argent, le Comité des Fêtes a dû se résigner à annuler la brocante prévue le 10 juin 2001. Ici encore, nous sommes en attente de l'épilogue judiciaire de ce dossier.

Pourtant, tout n'est pas sombre, puisque le conseil municipal a voté le renouvellement de la subvention annuelle de 10 000 F au Comité des Fêtes, et plusieurs Chavinéennes et Chavinéens ont annoncé leur désir de rejoindre notre association pour pérenniser ses activités d'organisation et d'animation.

J'en profite donc pour préciser que tous les habitants de la commune sont les bienvenus au Comité des Fêtes. **Nous avons besoin de beaucoup d'idées neuves et de bonnes volontés...** avis à la population...

Une chose est certaine, nous aurons l'occasion d'organiser, ensemble, de nombreuses fêtes et animations dans les mois et les années à venir, Chavigny le mérite bien !!!

Lucien HERZOG
Président du Comité des Fêtes

Les grandes modifications sont la mise en sens unique de la rue de la Rosière, d'une partie de la rue du Bouchot et de la rue de Certain Champ ainsi que l'inversion du sens de circulation de la rue du Bouchot en direction de la rue des Castors.

Un état des lieux sera prochainement établi pour déterminer les aménagements à mettre en œuvre aux différents carrefours afin d'assurer la sécurité des usagers.